

---

**Proposition de protocole de reprise d'activité  
Phase 2  
TENNIS CLUB DU PLESSIS-ROBINSON  
2 juin 2020**



## *Le Protocole mis en place par le TCPR est basé sur les recommandations de la FFT et son protocole de sortie de confinement publié le 2 juin 2020*

### Principe général :

- Ce protocole reprend les grands lignes du protocole précédent qui a permis depuis le 23 mai en ce qui nous concerne une reprise en sécurité de la pratique libre du tennis en simple et en extérieur.
- Il intègre 2 nouveautés :
  - La reprise du tennis libre en double.
  - La pratique organisée : cours collectifs adultes et école de tennis par groupes de 6 (maximum) encadrés par un enseignant professionnel sur un terrain extérieur uniquement conformément à notre situation en zone orange de nouveau autorisée sauf décision contraire des autorités publiques locales. Le mini-tennis n'est pas concerné par cette reprise du fait de l'âge des enfants
- Outre la reprise du tennis libre au sein du club, le retour de la pratique organisée va permettre de limiter l'impact économique lié à l'arrêt des cours depuis la mi-mars, dans des conditions optimales de sécurité.
- Ce protocole est établi en l'état actuel des connaissances sanitaires et des décisions gouvernementales annoncées le 28 mai 2020 par le Premier Ministre et conforme au décret n° 2020-663 paru le 31 mai 2020 relatif aux établissements qui peuvent organiser la pratique d'activités physiques et sportives individuelles de plein air. Il tient également compte de notre situation géographique en zone orange.
- Il est valable pour la seconde période de dé-confinement, du 02 au 22 juin 2020. Il peut être réévalué en cas d'évolution de la situation sanitaire.
- Il doit être conforme aux mesures édictées par les autorités locales seules décisionnaires.
- Seuls les joueuses, joueuses, adhérents du TCPR et licenciés à la FFT pourront accéder aux installations sur réservation et planning nominatif permettant la traçabilité des joueurs dans le temps.
- Les structures fermées (sanitaires club house courts couverts) resteront fermées au public.

## 1. Modalités :

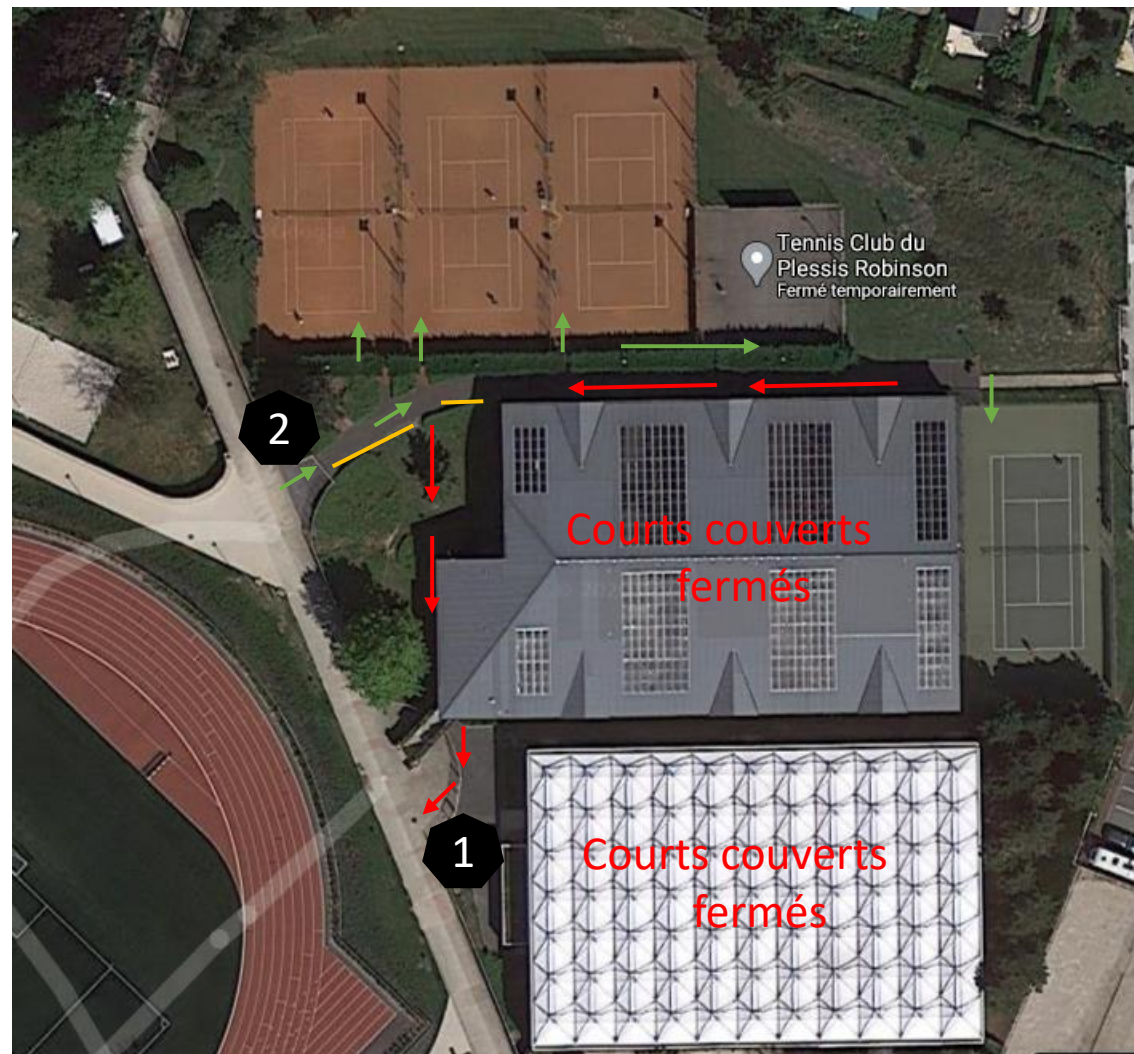
- La pratique du tennis ne pourra se faire que sur **les terrains extérieurs** en jeu libre ( pas de compétition) en **simple** et en **double** dans le **respect des gestes barrière**.
- **Seuls les courts extérieurs 7-8-9 et 10 seront ouverts à la réservation.**
- L'accès aux installations sera **contrôlé et géré par le TCPR**, suivant le même processus que lors de la phase 1 : la circulation contrôlée au sein des installations avec un décalage de 5 minutes entre les groupes entrant et les groupes sortant permettra le respect des règles de distanciation
- Dans le cas d'une reprise de la pratique organisée en particulier pour l'école de tennis le club mettra en place une procédure permettant de contrôler, de respecter et de faire respecter les règles de distanciation lors des phases statiques (attente, appel ) et des phases d'activité sur les terrains ; le respect de cette procédure sera facilité par la spécificité de nos terrains de jeu qui se prêtent d'eux même au respect des distances (4 quarts de terrain séparés par des filets ).Pour les groupes de 6 joueurs , seuls 4 seront présents simultanément sur le terrain par rotation.
- Le TCPR va mettre en place les moyens humains nécessaires à la réalisation et au contrôle de ce protocole :
  - ✓ **Présence obligatoire d'un membre du staff** ( agent d'accueil, permanent, enseignant ou bénévole) sur chaque créneau ouvert, sur un planning établi de façon hebdomadaire. Aucune réservation possible en dehors de ces créneaux. Ce planning sera transmis au service des sports et mis en ligne sur le site de réservation
  - ✓ **L'accueil des groupes d'école de tennis se fera sous le contrôle de l'enseignant** en charge du groupe qui conduira ses élèves sur leur terrain après une phase de briefing .
- **Aucune personne ne pourra être présente au sein des installations en dehors des joueurs ou des élèves identifiés** lors de leur réservation (pas d'invitation, pas de changement de partenaire après la réservation)
- Le processus de reprise **peut être interrompu à tout moment par les autorités locales** en cas de manquement au protocole. Le TCPR se réserve également **le droit de suspendre toute activité** en cas de manquement constaté des règles de sécurité imposées.

## Plan de circulation des joueurs au sein des installations du TCPR

Entrée des joueurs par le portail 2 dans le respect des règles de distanciation (zone d'attente marquée au sol : 4 couloirs ) sous contrôle du staff TCPR. Ecole de tennis : accueil des enfants ( maximum : 4 groupes de 6) par l'enseignant en charge du groupe.

Circuit d'accès aux terrains extérieurs

Circuit de départ des joueurs (5 minutes avant l'arrivée des groupes suivants)  
Ecole de tennis : les enfants sont conduits vers la sortie par l'enseignant  
Sortie par le portail 1



## 2. Mesures générales et préalables

- La décision de proposer à la municipalité de poursuivre cette reprise d'activité a été prise par le comité de direction qui a mandaté son président, Jean François DIGNOIRE pour y procéder dans le respect des nouvelles consignes gouvernementales et fédérales.
- Toute la signalétique et l'affichage nécessaires seront réalisés par le club et mis en place sur le site : Fléchage du sens de circulation évitant aux joueurs de se croiser, balisage des secteurs fermés au public, marquage au sol appelant au respect des règles de distanciation, affiches des pratiques sanitaires actualisées et rappel des bonnes pratiques dans les clubs de tennis.
- Le club tient régulièrement informé ses adhérents via son site web les réseaux sociaux et un service de mailing.
- Les adhérents désirant reprendre le tennis devront au préalable avoir validé leur formulaire de reprise disponible en ligne sur le site FFT attestant qu'ils ont bien pris connaissances des conditions nécessaires à cette reprise.
- L'accès aux installations ne pourra se faire que sur réservation via l'application ADSL qui contrôlera à ce moment là que l'adhérent, ou son représentant légal pour les enfants, a bien validé le formulaire de reprise d'activité.
- Concernant la pratique organisée en école de tennis , les parents seront préalablement et spécifiquement informés des règles mises en place pour la sécurité de leurs enfants et de leurs enseignants

### 3. Mesures sanitaires

- L'agent d'accueil ou le permanent présent au club house aura comme fonction le contrôle des accès et la surveillance du respect des règles sanitaires. Les postes seront doublés sur certains créneaux .
- Mise à disposition à l'accueil du matériel de protection : gants, solution hydroalcoolique, masques et lingettes désinfectantes. Banque d'accueil au rez-de chaussée équipée d'une protection en plexiglas.
- Les enseignants seront équipés en masque et gel hydroalcoolique
- La totalité de l'espace sanitaire ( sanitaires , vestiaires, douches ) sera fermé aux adhérents: Aucun matériel susceptible d'avoir été manipulé ou risquant de l'être ne devra être présent sur les courts accessibles aux adhérents ( chaises, balais..)
- Le club disposera à l'entrée du club et sur les courts : un distributeur de gel hydroalcoolique, des rouleaux de papier de nettoyage et une solution de produit nettoyant-désinfectant. Les portes des courts seront maintenues ouvertes afin d'éviter les manipulations des poignées
- Il est demandé aux joueurs d'apporter également leur solution hydroalcoolique à usage personnel.
- Un rappel des gestes barrières et des consignes spécifiques au tennis sera affiché sur chaque court
- Dans le cas de la pratique organisée un briefing sera réalisé par chaque enseignant à l'accueil de son groupe. A chaque séance : lavage des mains au gel hydroalcoolique au début et la fin de la séance ou en cas de nécessité.
- Le port du masque sera obligatoire pour toute personne présente sur les installations en dehors des joueurs lorsqu'ils sont sur le terrain. Il sera obligatoire pour les enseignants en phase statique et en activité.
- Un écart de 5 minutes entre la fin d'une réservation et le début de la suivante sera instauré afin que les joueurs ne se croisent pas. Le superviseur contrôlera le respect de ces consignes

## 4. Règles de reprise du jeu en simple et en double

- Les joueuses et joueurs s'engagent à respecter les consignes générales dont ils ont pris connaissance à l'inscription et qui sont rappelées à l'entrée des courts.
- Les joueuses et joueurs arrivent en tenue ( pas d'accès aux vestiaires)
- Les règles de distanciation doivent être respectées en permanence sur le terrain en simple comme en double .
- En double, il est demandé aux joueurs d'adopter une pratique respectant les règles de distanciation ( au minimum 2 m, ne pas croiser, limiter sa zone de jeu à un quart de terrain)
- Il est demandé d'utiliser des balles marquées distinctement ( 4 à 6 balles) : chaque joueur ou joueuse ne devant toucher en aucun cas l'une des balles de son adversaire avec les mains. Cette règle est également valable en double
- Concernant les balles le club proposera à la vente des boites de balles neuves ( achat et paiement en ligne au moment de la réservation ou sans contact à leur arrivée , et retrait et marquage des balles par le joueur à son arrivée)
- Au cours du jeu les joueurs doivent veiller à ne pas toucher au filet. Dans le cas contraire il devra être désinfecté après le jeu ( papier et solution désinfectante disponible sur chaque court).
- Les effets personnels ( vêtement, serviette) doivent être déposés dans le sac du joueur et en aucun cas sur les structures (barrières, filet, grillages )
- L'entretien des terrains en terre-battue (passage du filet et du balai ) sera réalisé par le club à la fin de chaque demi-journée.
- A la fin du jeu : au signal d'arrêt, chaque joueuse, joueur, doit nettoyer le filet s'il a été touché puis se laver les mains avec une solution hydroalcoolique .
- L'arrêt du jeu : la durée du jeu est de 55 mn afin de respecter le protocole de rotation.

## 5. Règles de reprise du jeu en pratique encadrée : cours collectifs et école de tennis

- L'entraînement individuel sera permis avec un enseignant du TCPR, diplômé d'état, et à jour de sa carte professionnelle
- Cours de l'école de tennis et cours collectifs : lors des cours dispensés au TCPR le nombre maximum de joueurs présents simultanément sur un terrain sera de 4 (pour les groupes de 6 : les 2 joueurs en attente de rotation resteront à l'écart).
- Chaque groupe sera encadré par un enseignant professionnel qui se tiendra à distance.
- Les enseignants adapteront leurs pratiques pédagogiques afin de favoriser les ateliers et les exercices respectueux des règles de distanciation.
- Aucun prêt de matériel ( raquette) ne sera possible.
- Le début des séances sera l'occasion pour chaque enseignant de rappeler aux élèves la nécessité de respecter les gestes barrières . Les enfants du minitennis, trop jeunes pour intégrer les consignes ne seront pas concernés par cette reprise
- Les jeux de balles utilisées seront fournies par le club avec roulement tous les 4 jours permettant la disparition virus présent éventuellement à la surface des balles .
- Dans le cas de l'école de tennis , les élèves seront pris en charge par leur enseignant dès leur entrée sur les installations jusqu'à leur sortie et, pour les très jeunes, leur prise en charge par la famille.